

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{EME} VOIE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

SESSION 2005

**ETUDE DE CAS
portant sur l'option choisie par le candidat
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.**

Durée : 4h00
Coefficient : 5

SPECIALITE : PAYSAGE ET GESTION DES ESPACES NATURELS

OPTION : ESPACES NATURELS

La ville de Vierzon souhaite mettre en place un plan de gestion pour un espace naturel situé en plein centre ville, fortement fréquenté et présentant un patrimoine naturel de grande qualité : l'île Marie.

Après avoir procédé, en partenariat avec les associations locales, à l'état des lieux et à l'analyse des potentialités du site, la collectivité souhaite arrêter les objectifs à long terme de gestion du site.

La réalisation du présent plan de gestion de l'île Marie à Vierzon s'intègre dans un programme national ambitieux de préservation du patrimoine naturel de la Loire et de ses affluents : le programme Loire Nature.

Loire Nature a débuté en 1993, avec comme objectif de renforcer la notion « d'espace de liberté » du fleuve et de préserver ainsi les milieux naturels.

Loire Nature constitue l'un des plus gros programmes de restauration d'un fleuve jamais engagés. Il prévoit des interventions sur une cinquantaine de zones sur la Loire et ses principaux affluents dans 8 régions.

Son objectif principal est d'assurer, sur des sites exemplaires et pilotes, la préservation et la gestion durable des écosystèmes ligériens (tourbières, gorges, forêts alluviales, boires) afin de maintenir leurs différentes fonctions écologiques : biodiversité, ressource en eau, zones d'expansion des crues...

Le programme repose sur des actions de restauration et de gestion des milieux en liaison avec les collectivités riveraines, les agriculteurs et les usagers du fleuve, sur l'acquisition ou la location de plus de 4 500 hectares, ainsi que sur des actions de sensibilisation des riverains à la préservation du patrimoine fluvial.

Des actions thématiques sont également mises en place pour valoriser le travail mené localement, ainsi que les différentes politiques publiques menées sur le bassin. Elles concernent la coordination générale et la communication, un large volet de suivi scientifique à travers l'élaboration d'outils de gestion et la mise à disposition des connaissances, ainsi qu'un travail de sensibilisation, de pédagogie et de valorisation du tourisme de nature.

En tant que technicien supérieur territorial chargé de ce dossier, il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : 10 points

Déclinez les objectifs à long terme par un plan triennal de gestion et de valorisation du site, en définissant les priorités pour la première année (les opérations proposées feront chacune l'objet d'une présentation précise et concise) ainsi que les moyens humains à mobiliser.

Question 2 : 4 points

Compte tenu de la fréquentation importante du site et dans un souci de préservation, décrivez les mesures à prendre afin de canaliser les visiteurs et les usagers.

Question 3 : 6 points

Proposez une politique d'accueil et de sensibilisation du grand public et des scolaires de la ville de Vierzon, en partenariat avec les associations locales.

Documents joints :

Document 1 : Description du site - 2 pages

Document 2 : Diagnostic écologique - 4 pages

Document 3 : Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion - 3 pages

Document 4 : Définition des objectifs du plan 2004-2008 - 1 page

Cartes :

- Carte 1 : localisation de l'île Marie à Vierzon - 1 page

- Carte 2 : les unités écologiques de l'île Marie à Vierzon - 1 page

- Carte 3 : localisation de la flore patrimoniale de l'île Marie à Vierzon - 1 page

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 15 pages

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.